



VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE REVENTIN-VAUGRIS

AVIS DE CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

Articles L103-2 et suiv. du code de l'urbanisme

Du 03 juillet 2025 à partir de 9h au 1^{er} août jusqu'à 12h

Par délibération du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération n° 25-97 du 10 juin 2025, la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Reventin-Vaugris et fixant les modalités de la concertation a été prescrite. Le projet porte sur l'adaptation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et des pièces règlementaires (le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation) en vigueur afin de permettre la réalisation du projet d'habitats seniors de type béguinage.

La délibération précise les modalités de la concertation avec le public sur le projet de déclaration préalable valant mise en compatibilité du PLU. La concertation a pour objectif de permettre aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personne concernée par le projet, de prendre connaissance des évolutions du PLU nécessaires à sa réalisation et de donner un avis.

La concertation préalable se déroulera **du 03 juillet 2025 à partir de 9h au 1^{er} août jusqu'à 12h**.

Le dossier de concertation sera consultable et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation :

- En Mairie de Reventin-Vaugris et Au Siège de l'Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture (sauf jour férié).
- Ce dossier sera également publié sur la plateforme de participation : <https://vienecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Par écrit, sur un registre, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public en mairie de Reventin-Vaugris et au siège de Vienne Condrieu Agglomération
- Par voie électronique, les observations pourront être envoyées à l'adresse : concertation-plu@reventinvaugris.fr
- Par voie postale, toute correspondance relative à la concertation préalable liée au projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Reventin-Vaugris devra être adressée à Madame Le Maire 85 rue de la mairie 38121 REVENTIN-VAUGRIS.

Une réunion publique de présentation du projet sera également réalisée le 10 juillet 2025 à 18h00 à la salle d'animation rurale- rue de la Mairie.

La concertation fera l'objet d'un bilan présenté en Conseil Communautaire. Ce bilan de la concertation sera joint au dossier soumis à l'enquête publique conformément à l'article L153-55 du code de l'urbanisme.